



DEVENEZ PARRAIN / MARRAINE POUR LOGER UNE FAMILLE

Notre collectif « ACCUEIL MIGRANTS » s'est constitué en avril 2016 et a rejoint VEPM (Vivre Ensemble en Pays Mornantais) en avril 2017.

Il mène depuis plusieurs mois des actions en direction des demandeurs d'asile qui sont hébergés au CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile) de Givors : création d'un jardin participatif, sorties familiales et ateliers FLE (Français Langue Etrangère).

Notre collectif se mobilise pour trouver des solutions pérennes en matière de logement face à des situations humainement dramatiques.

En effet de nombreuses familles ou personnes isolées sont contraintes de quitter les structures d'accueil après un certain délai, sans aucune solution d'hébergement.

Notre collectif les accompagne aussi dans leurs différentes démarches administratives.

Depuis la création de notre collectif une famille est hébergée dans une maison mise gracieusement à la disposition du collectif et une autre famille confiée par RESF (Réseau Education Sans Frontières) Saint Genis a pu être hébergée cet été grâce au prêt temporaire d'une maison et vit depuis fin août dans un appartement dont le loyer est payé par l'argent collecté par les parrainages. Nous voulons consolider et amplifier le mouvement.

Nous cherchons donc des logements vacants susceptibles d'être mis à disposition de familles à titre gracieux ou avec un loyer « encadré ».

Si nous conjuguons nos efforts, nous trouverons des solutions. Peut-être vous sera-t-il possible de participer à notre action par un don, par une participation financière sous forme de parrainage ou prêt de logement.

LE COLLECTIF de Saint Jean de TOUSLAS --- « collectifaccueilmigrants@gmail.com »

NOM, Prénom.....

Adresse.....

Tél :**Mail :**

J'accepte de devenir parrain/marraine des familles

Je m'engage à verser la somme de

5 € x 12 mois =	60 € par année
10 € x 12 mois =	120 € par année
15 € x 12 mois =	180 € par année
20 € x 12 mois =	240 € par année
Autre	€ par mois soit.....€ par année

Paiement par : chèque ou virement (CCP 15 101 98 T 038 IBAN FR 31 2004 1010 0715 1019 8T03 877)

Choix du versement : mensuel trimestriel annuel

Pour des raisons pratiques et pour établir notre engagement de façon pérenne le virement est préférable.

Merci pour votre soutien.

Le comité de parrainage a rejoint VEPM (Vivre Ensemble en Pays Mornantais) et une demande est en cours pour obtenir la déductibilité fiscale selon la loi « dons et cotisations ».

Chèque à l'ordre de VEPM (collectif migrants) à envoyer à VEPM, Maison des Associations, 14 rue Boiron, 69440 Mornant

Je souhaite être tenu au courant des actions du collectif oui non

Date, signature